

PROVISIONS DOMESTIQUES

Même si les rayons des magasins débordent, on pourrait se demander à quoi bon faire des provisions domestiques ? Détenir des provisions à la maison permet de puiser dans vos réserves et de passer au travers d'une crise de quelques jours sans trop de souci...

Quelles sont les quantités d'eau potable que chaque ménage devrait avoir ?

Nous avons beau bénéficier d'un approvisionnement en eau de très bonne qualité en Suisse, nous ne sommes pas à l'abri d'une intempérie qui endommage des conduites ou provoque une contamination de l'eau potable. Il est dès lors important de pouvoir recourir à sa propre réserve d'eau en attendant que l'approvisionnement soit rétabli.

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays recommande d'avoir au moins **9 litres d'eau par personne, soit un lot de six bouteilles de 1,5 litre**

Ces packs sont faciles à transporter et se conservent plusieurs mois ; ils permettent d'avoir de quoi boire et de cuisiner pendant 3 jours en cas d'urgence. **A partir du quatrième jour, les services des eaux sont tenus de fournir à la population une quantité minimale d'eau potable.**

Quels aliments sont-ils recommandés ?

Les provisions domestiques devraient contenir des aliments non périssables pour la consommation quotidienne, par exemple du riz ou des pâtes, de l'huile, des sauces en bocal, du sucre, de la confiture, du miel, du sel, du café, du fromage à pâte dure, etc. Il ne faut pas oublier les aliments que l'on peut consommer sans cuisson (chocolat, biscottes, fromage à tartiner, fruits secs, etc.).

Ce sujet vous intéresse et vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ? Rendez-vous sur le site internet de la commune du Landeron où est publié le guide « des provisions providentielles » rédigé par la Confédération.

Le Conseil communal